

République du Mozambique NUSAB 2023

Forum : Organisation Mondiale de la Santé

Session : Comment assurer l'accès de tout.e.s à l'eau propre et à l'assainissement

Soumis par : République du Mozambique

L'Assemblée générale,

Rappelant « WASH FIT », un outil qui vise à aider et guider les petits établissements de soin, établi en 2015 par l'Organisation Mondiale de la Santé et l'UNICEF,

Rappelant les directives de qualité pour l'eau de boisson prises par l'OMS en 2017,

Rappelant le 2030 Water Resources Group qui affirme et appuie les réformes des différents gouvernements du Monde,

Rappelant L'OMS qui teste également les moyens de traitement des eaux, notamment pour assurer la protection des utilisateurs face aux maladies diarrhéiques,

Réaffirmant que 1 personne sur 3 dans le monde n'a pas accès à de l'eau potable gérée en toute sécurité,

Réaffirmant que 2 personnes sur 5 dans le monde ne disposent pas d'une installation pour se laver les mains avec de l'eau propre et du savon,

Réaffirmant que près de 700 millions de personnes dans le monde ne possède pas d'infrastructures d'assainissement sanitaire,

S'alarmant sur le fait que 40 pour cent de la population mondiale est dite en situation de pénurie d'eau,

Constatant que 80 pour cent des eaux usées (par l'Homme) sont rejetées dans une rivière et/ou dans la nature,

Réaffirmant que chaque jour, des centaines d'enfants décèdent de maladies dues aux déplorables conditions d'hygiène et d'assainissement,

S'alarmant que 1 personne sur 4 dans le monde utilise une eau contaminée par des matières fécales (cela représente le plus gros risque de transmission de maladies diarrhéiques ou autre),

Constatant que dans les pays les moins avancés, moins de la moitié des hôpitaux disposaient de services d'assainissement en eau potable en 2019,

1. *Demande* d'assurer à toute la population mondiale l'accès à un service d'assainissement fiable à proximité ;

- a. Prie les états membres de définir une distance maximale

de 100m aller-retour à une source d'eau potable dans tous types d'environnements (secs, arides, polaires, etc...),

- b. Déclare l'obligation des états membres de recourir à une instance de développement et de sécurisation des services d'assainissement, qui tentera de mettre en œuvre les actions suivantes :

- S'assurer que nul n'est en manque d'approvisionnement en eau potable et veiller à ce que cela demeure ainsi,

- S'assurer de la fiabilité des réseaux d'assainissement et si certains sont dégradés, s'assurer de la remise en état et du renforcement de ceux-ci, cette instance devra impérativement comporter un minimum de 100 employés par état,

2. *Demande* de prendre en charge les personnes ne possédant pas d'infrastructures permettant de garantir l'hygiène corporelle et de répondre aux besoins naturels ;

- a. Il est primordial que tous les habitants de cette planète puissent se doucher, se laver les mains ou utiliser de l'eau pour différents besoins (gastronomiques, sanitaires...), c'est pour cela que les états membres sont priés de rassembler les fonds nécessaires à la mise en place d'infrastructures telles que des lavabos ou des douches,
- b. Chaque individu se doit d'avoir à disposition (c'est-à-dire à moins de 100m aller-retour de son domicile) les infrastructures pour répondre aux besoins naturels, mais également à l'hygiène corporelle,
- c. Il est nécessaire que la population mondiale puisse utiliser des infrastructures d'assainissement sanitaire car déféquer est un besoin naturel et nul au monde ne devrait avoir à faire cela à l'air libre,
- d. Permet à chaque individu d'avoir la possibilité de prendre soin de lui sans avoir à aller chercher l'eau nécessaire loin de son domicile,

3. *Prie* les états membres de venir en aide aux pays en situation de pénurie d'eau et aux pays ne disposant pas des réseaux d'assainissement nécessaires à la bonne répartition de l'eau pour l'ensemble des habitants ;

- a. Appelle les pays en voie de développement mais surtout les pays développés à verser des fonds suffisants aux pays les moins développés pour réduire au maximum le nombre d'habitants dits en situation de pénurie d'eau, mais également à s'assurer que ces fonds versés sont utilisés à bon escient et non pas pour satisfaire les populations les plus aisées,
- b. Encourage la création d'une agence mondiale dépendante de l'ONU, présente dans chaque pays (au minimum dans tous les états membres) et visant à venir en aide le plus rapidement possible aux personnes sous un seuil critique de pénurie d'eau, ainsi limitant les décès et les hospitalisations,
- c. Encourage les états membres à aider le développement de centres médicaux itinérants ou d'hôpitaux dans les pays les moins avancés, en particulier les pays en situation critique de pénurie d'eau,

4. *Propose* la création d'une nouvelle loi sur la propreté de l'eau potable ;

- a. Permettant d'éviter la transmission de diverses virus, maladies et bactéries (la plupart du temps diarrhéiques) qui se transmettent via les réseaux d'assainissement déplorables,
- b. Visant à considérablement réduire le nombre de décès des enfants mais également des adultes dû aux conditions d'hygiène moindres,
- c. Appelle à mettre en place un dispositif de détection des eaux potables contaminées notamment par les matières fécales (très présentes dans les pays les moins avancés) pour réduire le nombre de malades et désengorger les hôpitaux,

5. *Déclare* l'obligation de réguler le taux de potentiel hydrogène dans les réseaux d'assainissement ;
 - a. Encourage la création d'un minimum et d'un maximum légal de potentiel hydrogène pour les réseaux d'eau potable dans le monde dans le but de réduire les hospitalisations et les décès dus à un potentiel hydrogène trop peu élevé ou trop élevé,
 - b. Encourage la création d'un minimum et d'un maximum légal de potentiel hydrogène pour les eaux usées, pour éviter la mise en danger de la faune et la flore environnante,
 - c. Appelle à contrôler en permanence le potentiel hydrogène des nappes phréatiques et des puits où de l'eau y est prélevée dans le but de s'hydrater,
 - d. Demande aux états membres de s'employer à faire des recherches sur un système fiable et très peu coûteux qui indiquerait le potentiel hydrogène d'une quelconque quantité d'eau, dans le but d'informer la population sur l'acidité de l'eau,
6. Demande aux états membres de sanctionner correctement les individus rejetant des eaux usées sans traitement ;
 - a. Encourage la création d'un taux de contamination des eaux au delà duquel il sera interdit de les rejeter dans la nature, car les eaux polluées sont nocives pour l'environnement et le mettent en danger,
 - b. Vise à amender sérieusement les entreprises qui polluent les rivières avec des eaux non traitées si elles ne mettent pas en place dans un futur proche un système de traitement des eaux usées validé et certifié par les états membres,
 - c. Encourage les états membres à la mise en place d'une campagne publicitaire et informatrice sur les effets nocifs de la pollution des eaux sur l'environnement et sur la population mondiale en général,
7. Décide de rester activement saisi de la question.